

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2009

PROMOUVOIR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES - (n° 1620)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Brard

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.